

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Title - Sujet RISO - Welding Units	
Solicitation No. - N° de l'invitation W2037-150046/A	Date 2014-12-02
Client Reference No. - N° de référence du client W2037-150046	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$TOR-024-6708
File No. - N° de dossier TOR-4-37088 (024)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-01-12	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Brewster, Shannon	Buyer Id - Id de l'acheteur tor024
Telephone No. - N° de téléphone (905)615-2028 ()	FAX No. - N° de FAX (905)615-2060
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE Bldg H16, Rm 312 Oromocto New Brunswick E2V4J5 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W2037-150046/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

TOR-4-37088

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor024

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W2037-150046

VOIR LE DOCUMENT JOINT (32 PAGES)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Instrument de commande
8. Procédures pour les commandes
9. Limite des commandes subséquentes
10. Limitation financière
11. Ordre de priorité des documents
12. Attestations
13. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Assurances
7. Clauses du Guide des CCUA

Solicitation No. - N° de l'invitation
W2037-150046/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor024

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W2037-150046

File No. - N° du dossier
TOR-4-37088

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Liste des annexes:

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Base de paiement
- Annexe C - Utilisateurs ou points de livraison connus
- Annexe D - Données du rapport sur l'utilisation de l'offre à commandes
- Annexe E - Critères techniques obligatoires

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir; et
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et toute autre annexe.

2. Sommaire

- a) Le ministère de la Défense nationale (MDN) souhaite conclure un marché pour l'approvisionnement, la livraison et l'installation de machines à souder permettant d'effectuer des procédés de soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW), de soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (GMAW) et de soudage à l'arc avec fil fourré (FCAW), conformément à l'annexe A, Besoin. Ces machines devront être fournies au fur et à mesure des besoins, et livrées et installées à l'École du génie électrique et mécanique canadien à la Base des forces canadiennes Borden.
- b) La durée proposée de l'offre à commandes est de cinq (5) ans à partir de la date d'attribution de l'offre à commandes (*insérer la date au moment de l'attribution du contrat*).
- c) On prévoit faire l'achat de sept à neuf machines par année. Une (1) seule offre à commandes sera attribuée à la suite de la DOC.
- d) Les offrants doivent fournir une liste de noms ou toute autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006.
- e) Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

- a) Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- b) Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.
- c) Le document 2006 (2013-09-25), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.
- d) Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

Supprimer: soixante (60) jours
Insérer: quatre-vingt dix (90) jours

2. Présentation des offres

- a) Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.
- b) En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

- a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.
- b) Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

- a) L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.
- b) À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

a) Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit:

- Section I: offre technique (4 copies papier).
Section II: offre financière (1 copie papier).
Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- (i) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
 - (ii) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.
- b) En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient:
- (i) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
 - (ii) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

2. Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3. Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

4. Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- (a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1. Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les offrants doivent répondre à tous les critères obligatoires. Les soumissions qui ne satisfont pas à l'un des critères obligatoires seront déclarées non recevables.

- (i) L'équipement proposé doit respecter les exigences obligatoires détaillées à l'annexe E, Critères techniques obligatoires.
- (ii) L'offrant doit fournir la preuve (spécifications techniques, documents techniques, brochures ou autres documents justificatifs semblables) que son équipement respecte la spécification précisée. Il n'est pas suffisant d'indiquer que le critère est respecté. L'offrant doit fournir une telle preuve pour chaque exigence obligatoire prévue à l'annexe E, Critères techniques obligatoires.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Critères financiers obligatoires

L'offrant doit présenter son offre financière conformément au Besoin et à la Base de paiement à l'annexe B.

1.2.2 Évaluation du prix

- (i) Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière, en dollars canadiens, conformément à l'annexe B, Base de paiement.
- (ii) Les soumissions seront évaluées en fonction des prix proposés à l'annexe B. Le prix évalué sera le prix total évalué, soit le total des prix pour l'année 1, l'année 2, l'année 3, l'année 4 et l'année 5 (toutes taxes applicables en sus) indiqués à l'annexe B. Le prix utilisé aux fins d'évaluation sera le prix total évalué qui sera calculé comme suit :

La quantité totale prévue pour chaque article sera multipliée par le prix unitaire pour déterminer le prix calculé de chaque article. On totalisera le prix calculé de tous les articles pour déterminer le prix total calculé. Le prix évalué sera la somme du prix total calculé pour chaque année.

- (iii) Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, droits de douane et taxes d'accise canadiens inclus.

2. Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection – Critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de [Ressources humaines et Développement des compétences Canada \(RHDCC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2005 (2014-09-25), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

- a) L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.
- b) L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du _____ au _____ (les dates seront insérées lors de l'attribution)

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est:

Nom: Shannon Brewster
Titre: Spécialiste en approvisionnements

Organisation: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Approvisionnement
Région de l'Ontario
Adress: 33 City Centre Drive, Suite 480
Téléphone: (905) 615-2028
Télécopieur: (905) 615-2060
Courriel: shannon.brewster@pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

- a) Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.
- b) Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3 Représentant de l'offrant *(doit être rempli par l'offrant avec la soumission)*

Nom: _____
Titre: _____
Organisation: _____
Adress: _____
Téléphone: _____-_____-_____
Télécopieur: _____-_____-_____
Courriel: _____

6. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes sont énoncés à l'annexe C - Utilisateurs désignés.

7. Procédures pour les commandes

- a) Le chargé de projet créera et signera une offre subséquente à une offre à commandes au moyen du formulaire PWGSC-TPSGC 942 pour les services requis.
- b) Le chargé de projet enverra, par télécopieur ou par courrier électronique, le formulaire signé PWGSC-TPSGC 942, « commande subséquente à une offre à commandes », au détenteur de l'offre à commandes.
- c) Le détenteur de l'offre à commandes doit accuser réception de la commande subséquente auprès du chargé de projet dans les quarante-huit (48) suivant la réception de la commande subséquente.

8. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, ou une version électronique.

9. Limite des commandes subséquentes

- a) Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 200,000.00 \$ (taxes applicables incluses).
- b) Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes qui dépassent cette limite doivent être préalablement autorisées par l'autorité contractante.

10. Limitation financière

- a) Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$ (*à insérer lors de l'attribution*) TPS/TVH en sus, à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.
- b) L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 4 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-09-25), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) Les conditions générales supplémentaires 4001 (2013-01-28), Achat, location et maintenance de matériel;
- e) les conditions générales 2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- f) Annexe A, Besoin;
- g) Annexe B, Base de paiement;
- h) Annexe C, Utilisateurs ou points de livraison connus;
- i) Annexe D, Données du rapport sur l'utilisation de l'offre à commandes; et
- j) l'offre de l'offrant en date du _____. (*à insérer lors de l'attribution*)

12. Attestations

12.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

13. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2014-11-27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2013-01-28), Achat, location et maintenance de matériel, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de _____ jours civils à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes. (*à insérer lors de l'attribution*)

4. Paiement

4.1 Basis of Payment

Si l'entrepreneur remplit de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, il sera payé selon un ou des prix de lot fermes, comme prévu dans la commande subséquente à l'offre à commandes, au montant prévu dans le document de la commande. Les droits de douanes sont inclus et les taxes applicables sont exclus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Limite de prix

Clauses du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

4.3 Single Payment

Clauses du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Single Payment

5. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complètes.

Chaque facture doit être accompagnée:

- (a) d'une copie de la commande subséquente à l'offre à commande en format papier ou électronique.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit:

- (a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement. (*nom et adresse de l'organisation à insérer lors de l'attribution*)
- (b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6. Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

7. Clauses du Guide des CCUA

(a) A9051C (2008-05-12), Publications techniques existantes - traduction

L'entrepreneur accorde au Canada une licence non-exclusive, perpétuelle, irrévocable et libre de redevance pour la traduction et la reproduction en tout ou en partie, pour l'usage exclusif du gouvernement, des publications techniques fournies avec l'équipement livré dans le cadre du contrat. Les droits d'auteur des traductions effectuées par le Canada ou par des entrepreneurs indépendants engagés par le Canada appartiendront au Canada.

(b) B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique

Tout appareillage électrique fourni dans le cadre du contrat doit être, avant la livraison, certifié ou approuvé aux fins d'utilisation selon les exigences du Code canadien de l'électricité, Partie 1, par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes.

ANNEXE A EXIGENCES

1. Contexte

L'école du génie électrique et mécanique royal (École du GEMRC) de la base des Forces canadiennes de Borden, ministère de la Défense nationale (MDN), dresse actuellement l'inventaire des machines à souder utilisées dans le cadre de la formation de base et OSS des techniciens des matériaux (TECH MAT). L'âge de ces machines varie entre huit et quinze ans et les unités nécessitent un entretien régulier. Étant donné les besoins croissants en matière de formation, il a été décidé d'acquérir de nouvelles machines à souder affichant des coûts de maintenance moins élevés et une fiabilité accrue.

2. Objectif

L'École du GEMRC souhaite acquérir (livraison et montage inclus) des machines à souder permettant d'effectuer des travaux de soudage à l'arc avec électrode enrobée (procédé SMAW), de soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (procédé GMAW), de soudage à l'électrode de tungstène (procédé GTAW) et de soudage avec fil fourré (FCAW). Comme l'École du GEMRC a l'intention d'exploiter les machines actuelles jusqu'à la fin de leur cycle de vie, elle achètera les nouvelles unités par étape, sur demande, au cours des cinq (5) prochaines années, avec en option la possibilité d'acheter séparément les fournitures consommables pendant toute la présente offre à commandes.

3. Portée

L'offrant doit fournir et mettre en place des systèmes de formation sur le soudage composés de machines semblables, et qui comprennent :

- Une source d'alimentation SMAW;
- Une tête de soudage à une bobine de fil GMAW;
- Un composant de soudage GTAW;
- Un chariot mobile;
- Les accessoires énumérés à l'article 4 (4.5), Exigences techniques.

4. Spécifications techniques

Les composants doivent satisfaire aux exigences obligatoires suivantes :

4.1 Source d'alimentation SMAW

- a) Courant constant/Tension constante (CC/CV)
- b) Alimentation : triphasée
- c) Puissance nominale : 10 à 38 volts, 15 à 600 A
- d) Plage de tension en mode CV : 10 à 38 volts
- e) Plage d'ampérage en mode CC : 15 à 600 A
- f) Tension maximale à circuit ouvert : 90 V c.c.
- g) 450 A à 38 V c.c. doivent assurer 100 % du cycle de service
- h) Hauteur maximale : 17,25 pouces
- i) Largeur maximale : 14,5 pouces
- j) Profondeur maximale : 27,125 pouces
- k) La source doit être équipée de connecteurs de câble Turnlock ½ po dimensionnés pour accepter un câble n° 1-1/0 AWG prévu pour une puissance nominale minimale de 325 A (connecteurs Dinse).
- l) Porte-électrode Shortstub
- m) Homologué par Conformité Européenne (CE) ou par la Canadian Standards Association (CSA).

4.2 Tête de soudage à une bobine GMAW

- a) Doit permettre d'effectuer des soudages GMAW (acier et aluminium) et FCAW
- b) Alimentation de 24 V c.a., 10 A, 50/60 Hz
- c) Diamètre du fil-électrode : entre .023 et .080 pouce (0,6 et 2,0 mm)
- d) Vitesse du fil 50 à 780 IPM (1,3 et 19,8 m/min)
- e) Au moins quatre programmes de soudage
- f) Mode de fonctionnement par pulsations
- g) Commande d'avancement réglable
- h) Commande de séquence de soudage réglable
- i) Hauteur maximale : 14 pouces
- j) Largeur maximale : 12,5 pouces
- k) Profondeur maximale : 28 pouces
- l) Table tournante
- m) Approuvé par CE ou la CSA.

4.3 Composant de soudage GTAW

- a) Capacité à fonctionner avec une alimentation mono ou triphasée entre 208 et 575 V sans modification
- b) Sortie nominale à 100 % du cycle de service, 250 A à 30 volts sur le courant triphasé
- c) Sortie nominale à 100 % du cycle de service, à 300 A à 32 volts sur le courant triphasé
- d) Polarité des courants alternatif et continu
- e) Réglage automatique du flux gazeux après l'opération de soudage
- f) Réglage du flux gazeux entre 0 et 25 secondes avant le soudage
- g) Capable de produire des formes d'onde c.a. en ondes carrées avancées, ondes carrées douces, ondes sinusoïdales et ondes triangulaires
- h) Tension maximale à circuit ouvert : 60 V c.c.
- i) Poids maximal : 55 lb. Cela permet le rangement sur étagère lorsque l'appareil n'est pas utilisé.
- j) Hauteur maximale : 13,6 pouces
- k) Largeur maximale : 8,6 pouces
- l) Profondeur maximale : 22,5 pouces
- m) Approuvé par CE ou la CSA.

4.4 Unité de refroidissement auxiliaire (destinée au composant de soudage GTAW)

- a) L'unité doit pouvoir s'empiler sur le dispositif d'alimentation
- b) Alimentation : 115 V c.a., 50/60 Hz
- c) Capacité du réservoir : minimum 13,2 L (3,5 gal)
- d) Débit de refroidissement maximal : 4,7 L/min
- e) Débit de refroidissement minimal : de 13 à 14 L/min
- f) Cuve moulée en polyéthylène à l'épreuve de la rouille, capot de ventilateur et orifice de remplissage
- g) Soupape de décharge réglée en usine conçue pour maintenir une pression constante en cours de fonctionnement et pour éviter le dépassement de la capacité de pression maximale de la conduite de refroidissement du chalumeau équipé fourni (4,3 b).
- h) Moteur ¼ HP protégé thermiquement avec protection contre les surchauffes
- i) Échangeur de chaleur à ailettes

- j) Équipée d'un clapet antiretour interne conçu pour empêcher l'écoulement du liquide de refroidissement lorsque le chalumeau est débranché
- k) Pompe rotative à ailettes à déplacement direct à corps en laiton conçue pour garantir un débit et une pression du liquide de refroidissement stables
- l) Hauteur maximale : 11,75 pouces
- m) Largeur maximale : 15,75 pouces
- n) Profondeur maximale : 26 pouces
- o) Approuvé par CE ou la CSA.

4.4 Chariot mobile

- a) Ossature métallique capable de transporter tous les composants des machines à souder.
- b) Roulettes de direction robustes avec frein intégré permettant de déplacer en toute facilité la masse totale des composants empilés.
- c) Une fois les composants empilés, l'unité au complet ne doit pas dépasser les dimensions suivantes: 75 po de haut x 60 po de large x 36 po de profondeur.

4.5 Accessories

- a) Une prise de masse 500 A
- b) Deux connecteurs en Y, sans valve, Western, eau/air industriel, entrée 5/8-18 mâle à sortie 5/8-18 femelle, main gauche
- c) Quatre écrous de tuyau, arc inerte, Western, eau, laiton mâle, main gauche
- d) Quatre écrous de tuyau, arc inerte, Western, gaz inerte, laiton mâle, main droite
- e) Six raccords de tuyau, arc inerte, Western, 6 mm (1/4 po), laiton
- f) 10 mètres de tuyau en PVC renforcé transparent, 1/4 po
- g) Huit brides, 2 oreilles, oetiker 1315, 14 mm (9/16)
- h) Quatre câbles de soudage 1/0 de 15 pieds chacun
- i) Quatre cosses de câble installées au moyen d'un marteau pour les câbles 1/0
- j) Une prise de masse à ressort adaptée aux câbles 1/0
- k) Un pistolet MIG poussé-tiré en aluminium, refroidi à l'eau, à 400 A pendant 100 % du cycle de service, fil de plomb de 15 pi, pour fil entre .030 et 1/8 pouce, compatible avec 4.2
- l) Un pistolet MIG en acier, refroidi à l'eau, à gaz mixtes à 400 A et CO₂ à 500 A pendant 100 % du cycle de service, à poignée et détente ergonomiques
- m) Trousse de dévidoir et de tubes de guidage à rainure en U pour les fils de 1,2 mm (0,045 po).
- n) Trousse de dévidoir et de tubes de guidage à rainure en V pour les fils de 0,9 mm (0,035 po).
- o) Un chalumeau TIG de 25 pi refroidi à l'eau, à 195 A c.a. pendant 100 % du cycle de service et 280 A pendant 100 % du cycle de service, conçu pour accepter des électrodes de tungstène de 0.020 à 1/8 po.
- p) Cache pour câble de chalumeau
- q) Connecteur DINSE de 50 mm pour chalumeau TIG refroidi à l'eau, muni d'une canalisation de retour de l'eau
- r) Boyau de gaz de 15 pi
- s) Commande au pied avec fiche 14 broches et cordon de 20 à 25 pieds avec fiche

5. Produits livrables

- a) L'offrant doit fournir des manuels d'utilisation et d'entretien avec chaque unité livrée (version papier et numérique);

- b) Les manuels doivent être en anglais et en français. S'ils ne sont pas offerts dans les deux langues officielles, l'offrant doit autoriser la traduction des documents et des publications existantes au Canada.

6. Contraintes

L'École du GEMRC doit avoir l'autorisation de modifier les plaquettes ou décalcomanies d'identification portant des inscriptions dans une langue officielle pour les besoins de la formation.

7. Garantie

- a) Tous les composants non consommables doivent être couverts par une garantie minimale de 3 ans (pièces et main d'œuvre) et de 5 ans (défauts de fabrication). **REMARQUE: La garantie ne doit pas être annulée si l'équipement est utilisé dans un contexte de formation.**
- b) Les remplacements couverts par la garantie doivent intervenir dans les sept jours ouvrables.

8. Soutien/formation technique

- a) L'offrant doit installer les équipements à l'École du GEMRC (regroupement des unités; assemblage sur les chariots).
- b) L'offrant doit proposer, au moment de l'installation, une séance de formation sur site destinée à dix personnes maximum, laquelle séance doit inclure, au minimum, les étapes suivantes : fonctionnement des équipements, mesures de précaution à prendre et tâches d'entretien réalisées par l'utilisateur.
- c) La formation sur le site doit être donnée en anglais.
- d) L'offrant doit offrir un soutien technique sur le site dans les deux jours qui suivent la demande d'intervention. L'offrant sera informé par téléphone ou par courriel. *(L'offrant fournira les coordonnées du service de soutien technique à l'adjudication du contrat.)*
- e) Le soutien technique doit être offert 5 jours par semaine du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, jours fériés non inclus, ce en anglais. (Un service bilingue est souhaitable mais non obligatoire.)

**ANNEXE B
BASE DE PAIEMENT**

Le prix de lot ferme doit être un prix tout compris pour l'approvisionnement, la livraison, l'installation et la garantie du besoin, conformément à l'annexe A, Besoin, en dollars canadiens, destination FAB, droits de douane et taxes d'accise compris et TPS/TVH en sus, le cas échéant.

Période de l'offre à commandes: de _____ à _____ (d'aux dates à être insérées au temps d'émission)

Année 1						
N° d'art.	Description	N° de pièce	Quantité estimative	Unité de distr.	Prix unitaire (taxe applicable en sus)	Prix calculé (taxe applicable en sus)
Articles non consommables:						
1	Source d'alimentation SMAW (soudeuse à l'arc avec électrode enrobée), conformément à l'article 4.1 de l'annexe A, Besoin		1	Chacun	\$	\$
2	Soudeuse à l'arc sous gaz avec fil plein, conformément à l'article 4.2 de l'annexe A, Besoin.		1	Chacun	\$	\$
3	Soudeuse à l'électrode de tungstène, conformément à l'article 4.3 de l'annexe A, Besoin.		1	Chacun	\$	\$
4	Chariot mobile, conformément à l'article 4.4 de l'annexe A, Besoin.		1	Chacun	\$	\$
5	Prise de masse de 500 A.		1	Chacun	\$	\$
6	Connecteurs en Y, sans valve, Western, eau/air industriel, entrée 5/8-18 mâle à sortie 5/8-18 femelle, main gauche.		2	Chacun	\$	\$
7	Écrous de tuyau, arc inerte, Western, eau, laiton mâle, main gauche.		4	Chacun	\$	\$
8	Écrous de tuyau, arc inerte, Western, gaz inerte, laiton mâle, main droite.		4	Chacun	\$	\$
9	Raccords de tuyau, arc inerte, Western, 6 mm (1/4 po), laiton.		6	Chacun	\$	\$
10	Raccord de chalumeau TIG refroidi à l'eau avec connecteur Dinse de 50 mm et conduite de retour d'eau.		1	Chacun	\$	\$
11	Commande au pied avec fiche 14 broches et cordon de 20 à 25 pieds avec fiche.		1	Chacun	\$	\$
Articles consommables						

12	Tuyau transparent, ¼ po renforcé PVC.		10	Comp-teurs	\$	\$
13	Brides, 2 oreilles, oetiker 1315, 14 mm (9/16).		8	Chacun	\$	\$
14	Câbles de soudage, 1/0, 15 pieds de long.		2	Chacun	\$	\$
15	Cosses de câble installées au moyen d'un marteau pour 1/0.		4	Chacun	\$	\$
16	Prise de masse à ressort adaptée aux câbles 1/0.		1	Chacun	\$	\$
17	Pistolet d'aluminium MIG avec module tirer-pousser refroidi à l'eau, 400 A à 100 % du cycle de service, 15 pieds de long, pour fil 0,030 - 1/8 po (0,8 - 1,6 mm).		1	Chacun	\$	\$
18	Pistolet d'acier MIG refroidi à l'eau, 400 A mélange de gaz / 500 A CO ₂ à 100 % du cycle de service, avec poignée ergonomique et gâchette		1	Chacun	\$	\$
19	Trousse de dévidoir et de tube de guidage à rainure en U pour les fils de 1,2 mm (0,045 po)		2	Chacun	\$	\$
20	Trousse de dévidoir et de tube de guidage à rainure en V pour les fils de 0,9 mm (0,035 po).		2	Chacun	\$	\$
21	Chalumeau TIG refroidi à l'eau de 25 pieds, 195 A avec c.a. à 100 % du cycle de service, 280 A à 100 % du cycle de service, pour électrode de tungstène de 0,020 - 1/8 po		1	Chacun	\$	\$
22	Cache pour câble de chalumeau		1	Chacun	\$	\$
23	Boyau de gaz de 15 pieds		1	Chacun	\$	\$
Garantie						
24	Garantie de trois (3) ans sur les pièces et la main-d'œuvre		1	Lot	\$	\$
25	Garantie de cinq (5) ans contre les défauts de fabrication		1	Lot	\$	\$
Total du prix calculé:						\$

Année 2						
N° d'art.	Description	N° de pièce	Quantité estimative	Unité de distr.	Prix unitaire (taxe applicable en sus)	Prix calculé (taxe applicable en sus)
Articles non consommables:						
1	Source d'alimentation SMAW (soudeuse à l'arc avec électrode enrobée), conformément à l'article 4.1 de l'annexe A, Besoin		1	Chacun	\$	\$
2	Soudeuse à l'arc sous gaz avec fil plein, conformément à l'article 4.2 de l'annexe A, Besoin.		1	Chacun	\$	\$
3	Soudeuse à l'électrode de tungstène, conformément à l'article 4.3 de l'annexe A, Besoin.		1	Chacun	\$	\$
4	Chariot mobile, conformément à l'article 4.4 de l'annexe A, Besoin.		1	Chacun	\$	\$
5	Prise de masse de 500 A.		1	Chacun	\$	\$
6	Connecteurs en Y, sans valve, Western, eau/air industriel, entrée 5/8-18 mâle à sortie 5/8-18 femelle, main gauche.		2	Chacun	\$	\$
7	Écrous de tuyau, arc inerte, Western, eau, laiton mâle, main gauche.		4	Chacun	\$	\$
8	Écrous de tuyau, arc inerte, Western, gaz inerte, laiton mâle, main droite.		4	Chacun	\$	\$
9	Raccords de tuyau, arc inerte, Western, 6 mm (1/4 po), laiton.		6	Chacun	\$	\$
10	Raccord de chalumeau TIG refroidi à l'eau avec connecteur Dinse de 50 mm et conduite de retour d'eau.		1	Chacun	\$	\$
11	Commande au pied avec fiche 14 broches et cordon de 20 à 25 pieds avec fiche.		1	Chacun	\$	\$
Articles consommables						
12	Tuyau transparent, 1/4 po renforcé PVC.		10	Comp-teurs	\$	\$
13	Brides, 2 oreilles, oetiker 1315, 14 mm (9/16).		8	Chacun	\$	\$
14	Câbles de soudage, 1/0, 15 pieds de long.		2	Chacun	\$	\$
15	Cosses de câble installées au moyen d'un marteau pour 1/0.		4	Chacun	\$	\$

16	Prise de masse à ressort adaptée aux câbles 1/0.		1	Chacun	\$	\$
17	Pistolet d'aluminium MIG avec module tirer-pousser refroidi à l'eau, 400 A à 100 % du cycle de service, 15 pieds de long, pour fil 0,030 - 1/8 po (0,8 - 1,6 mm).		1	Chacun	\$	\$
18	Pistolet d'acier MIG refroidi à l'eau, 400 A mélange de gaz / 500 A CO ₂ à 100 % du cycle de service, avec poignée ergonomique et gâchette		1	Chacun	\$	\$
19	Trousse de dévidoir et de tube de guidage à rainure en U pour les fils de 1,2 mm (0,045 po)		2	Chacun	\$	\$
20	Trousse de dévidoir et de tube de guidage à rainure en V pour les fils de 0,9 mm (0,035 po).		2	Chacun	\$	\$
21	Chalumeau TIG refroidi à l'eau de 25 pieds, 195 A avec c.a. à 100 % du cycle de service, 280 A à 100 % du cycle de service, pour électrode de tungstène de 0,020 - 1/8 po		1	Chacun	\$	\$
22	Cache pour câble de chalumeau		1	Chacun	\$	\$
23	Boyau de gaz de 15 pieds		1	Chacun	\$	\$
Garantie						
24	Garantie de trois (3) ans sur les pièces et la main-d'œuvre		1	Lot	\$	\$
25	Garantie de cinq (5) ans contre les défauts de fabrication		1	Lot	\$	\$
Total du prix calculé:						\$

Année 3						
N° d'art.	Description	N° de pièce	Quantité estimative	Unité de distr.	Prix unitaire (taxe applicable en sus)	Prix calculé (taxe applicable en sus)
Articles non consommables:						
1	Source d'alimentation SMAW (soudeuse à l'arc avec électrode enrobée), conformément à l'article 4.1 de l'annexe A, Besoin		1	Chacun	\$	\$
2	Soudeuse à l'arc sous gaz avec fil plein, conformément à l'article 4.2 de l'annexe A, Besoin.		1	Chacun	\$	\$
3	Soudeuse à l'électrode de tungstène, conformément à l'article 4.3 de l'annexe A, Besoin.		1	Chacun	\$	\$
4	Chariot mobile, conformément à l'article 4.4 de l'annexe A, Besoin.		1	Chacun	\$	\$
5	Prise de masse de 500 A.		1	Chacun	\$	\$
6	Connecteurs en Y, sans valve, Western, eau/air industriel, entrée 5/8-18 mâle à sortie 5/8-18 femelle, main gauche.		2	Chacun	\$	\$
7	Écrous de tuyau, arc inerte, Western, eau, laiton mâle, main gauche.		4	Chacun	\$	\$
8	Écrous de tuyau, arc inerte, Western, gaz inerte, laiton mâle, main droite.		4	Chacun	\$	\$
9	Raccords de tuyau, arc inerte, Western, 6 mm (1/4 po), laiton.		6	Chacun	\$	\$
10	Raccord de chalumeau TIG refroidi à l'eau avec connecteur Dinse de 50 mm et conduite de retour d'eau.		1	Chacun	\$	\$
11	Commande au pied avec fiche 14 broches et cordon de 20 à 25 pieds avec fiche.		1	Chacun	\$	\$
Articles consommables						
12	Tuyau transparent, 1/4 po renforcé PVC.		10	Comp-teurs	\$	\$
13	Brides, 2 oreilles, oetiker 1315, 14 mm (9/16).		8	Chacun	\$	\$
14	Câbles de soudage, 1/0, 15 pieds de long.		2	Chacun	\$	\$
15	Cosses de câble installées au moyen d'un marteau pour 1/0.		4	Chacun	\$	\$

16	Prise de masse à ressort adaptée aux câbles 1/0.		1	Chacun	\$	\$
17	Pistolet d'aluminium MIG avec module tirer-pousser refroidi à l'eau, 400 A à 100 % du cycle de service, 15 pieds de long, pour fil 0,030 - 1/8 po (0,8 - 1,6 mm).		1	Chacun	\$	\$
18	Pistolet d'acier MIG refroidi à l'eau, 400 A mélange de gaz / 500 A CO ₂ à 100 % du cycle de service, avec poignée ergonomique et gâchette		1	Chacun	\$	\$
19	Trousse de dévidoir et de tube de guidage à rainure en U pour les fils de 1,2 mm (0,045 po)		2	Chacun	\$	\$
20	Trousse de dévidoir et de tube de guidage à rainure en V pour les fils de 0,9 mm (0,035 po).		2	Chacun	\$	\$
21	Chalumeau TIG refroidi à l'eau de 25 pieds, 195 A avec c.a. à 100 % du cycle de service, 280 A à 100 % du cycle de service, pour électrode de tungstène de 0,020 - 1/8 po		1	Chacun	\$	\$
22	Cache pour câble de chalumeau		1	Chacun	\$	\$
23	Boyau de gaz de 15 pieds		1	Chacun	\$	\$
Garantie						
24	Garantie de trois (3) ans sur les pièces et la main-d'œuvre		1	Lot	\$	\$
25	Garantie de cinq (5) ans contre les défauts de fabrication		1	Lot	\$	\$
Total du prix calculé:						\$

Année 4						
N° d'art.	Description	N° de pièce	Quantité estimative	Unité de distr.	Prix unitaire (taxe applicable en sus)	Prix calculé (taxe applicable en sus)
Articles non consommables:						
1	Source d'alimentation SMAW (soudeuse à l'arc avec électrode enrobée), conformément à l'article 4.1 de l'annexe A, Besoin		1	Chacun	\$	\$
2	Soudeuse à l'arc sous gaz avec fil plein, conformément à l'article 4.2 de l'annexe A, Besoin.		1	Chacun	\$	\$
3	Soudeuse à l'électrode de tungstène, conformément à l'article 4.3 de l'annexe A, Besoin.		1	Chacun	\$	\$
4	Chariot mobile, conformément à l'article 4.4 de l'annexe A, Besoin.		1	Chacun	\$	\$
5	Prise de masse de 500 A.		1	Chacun	\$	\$
6	Connecteurs en Y, sans valve, Western, eau/air industriel, entrée 5/8-18 mâle à sortie 5/8-18 femelle, main gauche.		2	Chacun	\$	\$
7	Écrous de tuyau, arc inerte, Western, eau, laiton mâle, main gauche.		4	Chacun	\$	\$
8	Écrous de tuyau, arc inerte, Western, gaz inerte, laiton mâle, main droite.		4	Chacun	\$	\$
9	Raccords de tuyau, arc inerte, Western, 6 mm (1/4 po), laiton.		6	Chacun	\$	\$
10	Raccord de chalumeau TIG refroidi à l'eau avec connecteur Dinse de 50 mm et conduite de retour d'eau.		1	Chacun	\$	\$
11	Commande au pied avec fiche 14 broches et cordon de 20 à 25 pieds avec fiche.		1	Chacun	\$	\$
Articles consommables						
12	Tuyau transparent, ¼ po renforcé PVC.		10	Comp-teurs	\$	\$
13	Brides, 2 oreilles, oetiker 1315, 14 mm (9/16).		8	Chacun	\$	\$
14	Câbles de soudage, 1/0, 15 pieds de long.		2	Chacun	\$	\$

15	Cosses de câble installées au moyen d'un marteau pour 1/0.		4	Chacun	\$	\$
16	Prise de masse à ressort adaptée aux câbles 1/0.		1	Chacun	\$	\$
17	Pistolet d'aluminium MIG avec module tirer-pousser refroidi à l'eau, 400 A à 100 % du cycle de service, 15 pieds de long, pour fil 0,030 - 1/8 po (0,8 - 1,6 mm).		1	Chacun	\$	\$
18	Pistolet d'acier MIG refroidi à l'eau, 400 A mélange de gaz / 500 A CO ₂ à 100 % du cycle de service, avec poignée ergonomique et gâchette		1	Chacun	\$	\$
19	Trousse de dévidoir et de tube de guidage à rainure en U pour les fils de 1,2 mm (0,045 po)		2	Chacun	\$	\$
20	Trousse de dévidoir et de tube de guidage à rainure en V pour les fils de 0,9 mm (0,035 po).		2	Chacun	\$	\$
21	Chalumeau TIG refroidi à l'eau de 25 pieds, 195 A avec c.a. à 100 % du cycle de service, 280 A à 100 % du cycle de service, pour électrode de tungstène de 0,020 - 1/8 po		1	Chacun	\$	\$
22	Cache pour câble de chalumeau		1	Chacun	\$	\$
23	Boyau de gaz de 15 pieds		1	Chacun	\$	\$
Garantie						
24	Garantie de trois (3) ans sur les pièces et la main-d'œuvre		1	Lot	\$	\$
25	Garantie de cinq (5) ans contre les défauts de fabrication		1	Lot	\$	\$
Total du prix calculé:						\$

Année 5						
N° d'art.	Description	N° de pièce	Quantité estimative	Unité de distr.	Prix unitaire (taxe applicable en sus)	Prix calculé (taxe applicable en sus)
Articles non consommables:						
1	Source d'alimentation SMAW (soudeuse à l'arc avec électrode enrobée), conformément à l'article 4.1 de l'annexe A, Besoin		1	Chacun	\$	\$
2	Soudeuse à l'arc sous gaz avec fil plein, conformément à l'article 4.2 de l'annexe A, Besoin.		1	Chacun	\$	\$
3	Soudeuse à l'électrode de tungstène, conformément à l'article 4.3 de l'annexe A, Besoin.		1	Chacun	\$	\$
4	Chariot mobile, conformément à l'article 4.4 de l'annexe A, Besoin.		1	Chacun	\$	\$
5	Prise de masse de 500 A.		1	Chacun	\$	\$
6	Connecteurs en Y, sans valve, Western, eau/air industriel, entrée 5/8-18 mâle à sortie 5/8-18 femelle, main gauche.		2	Chacun	\$	\$
7	Écrous de tuyau, arc inerte, Western, eau, laiton mâle, main gauche.		4	Chacun	\$	\$
8	Écrous de tuyau, arc inerte, Western, gaz inerte, laiton mâle, main droite.		4	Chacun	\$	\$
9	Raccords de tuyau, arc inerte, Western, 6 mm (1/4 po), laiton.		6	Chacun	\$	\$
10	Raccord de chalumeau TIG refroidi à l'eau avec connecteur Dinse de 50 mm et conduite de retour d'eau.		1	Chacun	\$	\$
11	Commande au pied avec fiche 14 broches et cordon de 20 à 25 pieds avec fiche.		1	Chacun	\$	\$
Articles consommables						
12	Tuyau transparent, 1/4 po renforcé PVC.		10	Comp-teurs	\$	\$
13	Brides, 2 oreilles, oetiker 1315, 14 mm (9/16).		8	Chacun	\$	\$
14	Câbles de soudage, 1/0, 15 pieds de long.		2	Chacun	\$	\$

15	Cosses de câble installées au moyen d'un marteau pour 1/0.		4	Chacun	\$	\$
16	Prise de masse à ressort adaptée aux câbles 1/0.		1	Chacun	\$	\$
17	Pistolet d'aluminium MIG avec module tirer-pousser refroidi à l'eau, 400 A à 100 % du cycle de service, 15 pieds de long, pour fil 0,030 - 1/8 po (0,8 - 1,6 mm).		1	Chacun	\$	\$
18	Pistolet d'acier MIG refroidi à l'eau, 400 A mélange de gaz / 500 A CO ₂ à 100 % du cycle de service, avec poignée ergonomique et gâchette		1	Chacun	\$	\$
19	Trousse de dévidoir et de tube de guidage à rainure en U pour les fils de 1,2 mm (0,045 po)		2	Chacun	\$	\$
20	Trousse de dévidoir et de tube de guidage à rainure en V pour les fils de 0,9 mm (0,035 po).		2	Chacun	\$	\$
21	Chalumeau TIG refroidi à l'eau de 25 pieds, 195 A avec c.a. à 100 % du cycle de service, 280 A à 100 % du cycle de service, pour électrode de tungstène de 0,020 - 1/8 po		1	Chacun	\$	\$
22	Cache pour câble de chalumeau		1	Chacun	\$	\$
23	Boyau de gaz de 15 pieds		1	Chacun	\$	\$
Garantie						
24	Garantie de trois (3) ans sur les pièces et la main-d'œuvre		1	Lot	\$	\$
25	Garantie de cinq (5) ans contre les défauts de fabrication		1	Lot	\$	\$
Total du prix calculé:						\$
Prix total évalué (Année 1 + Année 2 + Année 3 + Année 4 + Année 5) :						\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
W2037-150046/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W2037-150046

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
TOR-4-37088

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor024
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE C UTILISATEURS OU POINTS DE LIVRAISON CONNUS

Utilisateurs Identifiés:

L'École du Génie Électrique et Mécanique Royal (École du GEMRC)
221 Route de Craftsman, le Bâtiment A-142
CFB Borden
Borden, ON
L0M 1C0

Contrats de CTC, la Pièce 312 de H16
Centre de formation de Combat Gagetown
La BP 17000 Stn Force
Oromocto, NB
E2V 4J5

Adresse de Livraison:

L'École du Génie Électrique et Mécanique Royal (École du GEMRC)
221 Route de Craftsman, le Bâtiment A-142
CFB Borden
Borden, ON

ANNEXE D
DONNÉES DU RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

(Le rapport doit inclure les renseignements suivants.)

L'offrant convient qu'il lui incombe de mettre en oeuvre un système de suivi des commandes subséquentes à la présente offre à commandes en vue de fournir les rapports d'usage et de garantir le respect des limites financières. Tout manquement à cette obligation pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes.

Les rapports doivent être présentés chaque trimestre au responsable de l'offre à commandes au plus tard dans les 15 jours civils, conformément à l'article 3.2, Offres à commandes - Établissement de rapports. Le rapport doit au moins indiquer les renseignements ci-après. Si, durant une période donnée, aucun bien n'est commandé, l'offrant doit tout de même présenter un rapport portant la mention « NÉANT ».

Responsable de l'offre à commandes: shannon.brewster@pwgsc.gc.ca

Nom de l'offrant:			
Coordonnées de l'offrant:			
Responsable de l'offre a commandes:			
Description de l'article: _____		Point de livraison:	
Quantité:			
Valeur originale de l'OC: _____ \$		Valeur modifiée totale de l'OC: _____ \$	
Numéro de l'offre à commandes: (insérer le numéro de l'offre à commandes)		Date de début de l'OC: (JJ/MM/AAAA)	Fin de l'OC: (JJ/MM/AAAA)
Valeur totale à ce jour \$	Valeur totale pour la période du rapport \$	Début de la période du rapport (JJ/MM/AAAA)	Fin de la période du rapport (JJ/MM/AAAA)
Numéro de la commande	Date de la commande	Valeur de la commande en dollars	
	(JJ/MM/AAAA)		\$
	(JJ/MM/AAAA)		\$
	(JJ/MM/AAAA)		\$

ANNEXE E CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit inclure dans son offre tous les documents démontrant que les équipements proposés satisfont à tous les critères techniques obligatoires. Si une spécification visant un équipement n'apparaît pas dans les documents techniques du soumissionnaire, ce dernier doit préciser, séparément, dans son offre, comment il satisfait aux exigences applicables à cet équipement. **Si le soumissionnaire ne fournit pas de documents justificatifs, la soumission sera déclarée non recevable.**

#	Critères techniques obligatoires	Réponse du soumissionnaire
		Démonstration de la conformité aux critères et identification des documents justificatifs (le soumissionnaire doit fournir les renseignements nécessaires et indiquer les numéros de page)
O1 – Source d'alimentation SMAW (soudage à l'arc avec électrode enrobée)		
O1.1	Courant constant/Tension constante (CC/CV)	
O1.2	Alimentation : triphasée	
O1.3	Puissance nominale : 10 à 38 volts, 15 à 600 A	
O1.4	Plage de tension en mode CV : 10 à 38 volts	
O1.5	Plage d'ampérage en mode CC : 15 à 600 A	
O1.6	Tension maximale à circuit ouvert : 90 V c.c.	
O1.7	450 A à 38 V c.c. doivent assurer 100 % du cycle de service	
O1.8	Hauteur maximale : 17,25 pouces	
O1.9	Largeur maximale : 14,5 pouces	
O1.10	Profondeur maximale : 27,125 pouces	
O1.11	La source doit être équipée de connecteurs de câble Turnlock ½ po dimensionnés pour accepter un câble n° 1-1/0 AWG prévu pour une puissance nominale minimale de 325 A (connecteurs Dinse).	
O1.12	Porte-électrode Shortstub	
O1.13	Approuvé par CE ou la CSA.	
O2 – Tête de soudage à une bobine GMAW (soudage à l'arc sous gaz avec fil plein)		
O2.1	Doit permettre d'effectuer des soudages GMAW (acier et aluminium) et FCAW	
O2.2	Alimentation de 24 V c.a., 10 A, 50/60 Hz	
O2.3	Diamètre du fil-électrode entre .023 et .080 pouce (0,6 et 2,0 mm)	

O2.4	Vitesse du fil 50 à 780 IPM (1,3 et 19,8 m/min)	
O2.5	Au moins quatre programmes de soudage	
O2.6	Mode de fonctionnement par pulsations	
O2.7	Commande d'avancement réglable	
O2.8	Commande de séquence de soudage réglable	
O2.9	Hauteur maximale : 14 pouces	
O2.10	Largeur maximale : 12,5 pouces	
O2.11	Profondeur maximale : 28 pouces	
O2.12	Table tournante	
O2.13	Approuvé par CE ou la CSA.	
O3 – Composant de soudage GTAW (soudage à l'électrode de tungstène)		
O3.1	Fonctionnement en alimentation mono ou triphasée entre 208 et 575 V, sans modification	
O3.2	Sortie nominale à 100 % du cycle de service, 250 A à 30 volts sur le courant triphasé	
O3.3	Sortie nominale à 100 % du cycle de service, à 300 A à 32 volts sur le courant triphasé	
O3.4	Polarité c.a./c.c.	
O3.5	Réglage automatique du flux gazeux après l'opération de soudage	
O3.6	Réglage du flux gazeux entre 0 et 25 secondes avant le soudage	
O3.7	Production de formes d'onde c.a. en ondes carrées avancées, ondes carrées douces, ondes sinusoïdales et ondes triangulaires	
O3.8	Poids maximal : 55 lb.	
O3.9	Hauteur maximale : 24,75 pouces	
O3.10	Largeur maximale : 13,75 pouces	
O3.11	Profondeur maximale : 43,75 pouces	
O3.12	Approuvé par CE ou la CSA.	
O4 – Unité de refroidissement auxiliaire		
O4.1	L'unité doit pouvoir s'empiler sur le dispositif d'alimentation	
O4.2	Alimentation : 115 V c.a., 50/60 Hz	

O4.3	Capacité du réservoir : minimum 13,2 L (3,5 gal)	
O4.4	Débit de refroidissement maximal : 4,7 L/min	
O4.5	Débit de refroidissement minimal : de 13 à 14 L/min	
O4.6	Cuve moulée en polyéthylène à l'épreuve de la rouille, capot de ventilateur et orifice de remplissage	
O4.7	La soupape de décharge doit éviter le dépassement de la capacité de pression maximale de la conduite de refroidissement du chalumeau équipé fourni.	
O4.8	Moteur ¼ HP protégé thermiquement avec protection contre les surchauffes	
O4.9	Échangeur de chaleur à ailettes	
O4.10	Équipée d'un clapet antiretour interne	
O4.11	Pompe rotative à ailettes à déplacement direct à corps en laiton	
O4.12	Hauteur maximale : 11,75 pouces	
O4.13	Largeur maximale : 15,75 pouces	
O4.14	Profondeur maximale : 26 pouces	
O4.15	Approuvé par CE ou la CSA.	
O5 Chariot mobile		
O5.1	Ossature métallique capable de transporter tous les composants et accessoires. L'offrant doit fournir un diagramme ou une image du chariot transportant tous les composants et accessoires des machines à souder.	
O5.2	Roulettes de direction robustes avec frein intégré.	
O5.3	Une fois les composants empilés, l'unité au complet ne doit pas dépasser les dimensions suivantes : 75 po de haut x 60 po de large x 36 po de profondeur.	

O6	L'offrant doit offrir la formation et le soutien technique suivants : <ul style="list-style-type: none">a) L'offrant doit installer les équipements à l'École du GEMRC (regroupement des unités; assemblage sur les chariots).b) L'offrant doit proposer, au moment de l'installation, une séance de formation sur site destinée à dix personnes maximum, laquelle séance doit inclure, au minimum, les étapes suivantes : fonctionnement des équipements, mesures de précaution à prendre et tâches d'entretien réalisées par l'utilisateur.c) La formation sur le site doit être donnée en anglais.d) L'offrant doit offrir un support technique sur le site dans les deux jours qui suivent la demande d'intervention. L'offrant sera informé par téléphone ou par courriel.e) Le soutien technique doit être offert 5 jours par semaine du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, jours fériés non inclus, ce en anglais. (Un service bilingue est souhaitable mais non obligatoire.)	
O7	Tous les composants non consommables doivent être couverts par une garantie minimale de 3 ans (pièces et main d'œuvre) et de 5 ans (défauts de fabrication).	
O8	Les remplacements couverts par la garantie doivent intervenir dans les sept jours ouvrables.	